

Direction de la jeunesse,  
de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation  
du Fonds d'expérimentations pour la jeunesse



**NOTE D'ETAPE SUR L'EVALUATION AU 31 DECEMBRE 2010**

**REDIGEE PAR ORATIO ETUDES ET CONSEIL**

**DOSSIER :** AP1\_n° 008\_EVA\_012011

***Intitulé du projet :*** « Développer l'accompagnement socio-éducatif en direction des 21/25 ans »

***Porteur du projet :*** ADSEA 28 - Service Aide et Dialogue  
9 boulevard Clémenceau - 28 000 Chartres  
***Directrice :*** Solange Mignon

***Evaluateur du projet :*** ORATIO Etudes et Conseil  
42 rue Monge - 75005 Paris  
***Dirigeante :*** Nicole Mazzella

***Région(s) d'expérimentation :*** Région Centre

***Date de démarrage effectif de l'expérimentation :*** Novembre 2009

## 1. Problématique, objectifs et méthode de l'évaluation

### a. Rappel de la problématique

Le programme expérimental répond à un objectif général, celui de favoriser l'insertion sociale et/ou professionnelle des jeunes en grande difficulté. En terme d'effets attendus, l'atteinte de cet objectif permet de réduire le nombre de jeunes en grande difficulté et de réduire les risques d'exclusion.

Plus spécifiquement, ce programme cible deux objectifs : l'accompagnement socio-éducatif proposé doit permettre de développer l'autonomie des jeunes et d'éviter des ruptures de parcours, conformément au cadre de l'expérimentation.

Développer l'autonomie des jeunes :

- En termes d'effet attendu, si un jeune développe son autonomie alors il sera capable de se prendre en charge.
- Au niveau opérationnel, selon la demande et les besoins prioritaires des jeunes, la question de l'autonomie portera sur des aspects essentiels de la vie : trouver un emploi ; être logé ; prendre soins de sa santé ; accéder à une formation ; savoir gérer les activités de la vie quotidienne (budget, démarche administrative...).

L'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes consiste à les aider à formuler une demande, à identifier leurs besoins prioritaires, à les soutenir dans leur action, à les aider à résoudre les problèmes qui se présentent, à les aider à gérer les tensions (familiales...) dans lesquelles ils sont impliqués.

Bien entendu, l'équipe socio-éducatif du programme ne gère pas directement l'ensemble des questions (emploi, santé...) à traiter. Son rôle est de mobiliser les partenaires compétents (mission locale, FJT...) et de coordonner les actions au bénéfice des jeunes.

Selon cette dynamique, une vigilance est nécessaire pour concilier les demandes des jeunes avec les réalités, pour veiller à l'enchaînement des priorités d'action dans la mesure où il y a des causes à effets : le logement peut faciliter l'accès à un emploi ou l'inverse selon les situations, l'accès à l'emploi peut faciliter l'accès à une couverture sociale...

Eviter les ruptures :

- Les jeunes majeurs accueillis dans ce dispositif expérimental ont des parcours accidentés, ont peu ou pas de ressources. Les difficultés auxquelles ils sont confrontés peuvent bloquer l'engagement dans un processus de développement de leur autonomie, peuvent engendrer des passages à l'acte.
- Pour limiter ces situations, l'accompagnement permet de repérer les risques de ruptures, consiste à soutenir les jeunes pour éviter qu'ils s'isolent.
- D'un point de vue opérationnel, ce travail doit permettre de maintenir des acquis : maintien de l'emploi, poursuite des études, maintien du logement.

Dans cette configuration, l'équipe socio-éducatif du programme activera si nécessaire son réseau de partenaires en fonction des situations singulières qui se présenteront.

## b. Les objectifs de l'évaluation

Au regard des objectifs du programme, l'évaluation doit permettre de répondre à la question suivante : **Dans quelle mesure, l'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes 21/25 en difficulté améliore-t-il leur situation sociale et/ou professionnelle ?**

Cette question porte sur l'efficacité du programme, il s'agit d'identifier les facteurs favorisant un processus vertueux d'insertion et ceux pouvant le bloquer, ainsi que les conditions nécessaires à la qualité de l'accompagnement.

Le champ de l'évaluation couvre les effets intermédiaires et opérationnels du programme, il s'agit d'apprécier l'évolution de la situation et de la position des jeunes au décours de l'accompagnement. L'évaluation est intermédiaire et ex-post.

Les critères d'appréciation raisonnés permettant d'évaluer les succès sont :

- Réponse aux objectifs et effets opérationnels ;
- Capacité de développement de l'autonomie des jeunes ;
- Capacité à identifier et à gérer les risques de ruptures.

Les Indicateurs ou les informations qui aideront à apprécier les succès sont :

Niveau de réussite	Degré d'autonomie	Gestion des risques
1. Ceux qui ont atteint les objectifs du contrat ;	1. Ceux qui agissent sans besoin d'aide ;	1. Ceux qui identifient le risque et en parlent ;
2. Ceux qui sont inscrits dans une dynamique ;	2. Ceux qui ont besoin d'un soutien ;	2. Ceux qui n'identifient pas le risque, mais donnent des signes ;
3. Ceux qui n'ont pas bougé ou qui sortent du programme.	3. Ceux qui sont dans la dépendance.	3. Ceux qui sont dans le passage à l'acte.

Une autre question, portant sur la pertinence du programme, non prévue préalablement dans la convention, avait été identifiée comme étant intéressante à explorer (voir rapport d'étape et d'exécution au 30 juin 2010).

Le budget nécessaire à cette étude n'étant pas disponible, car non prévu préalablement dans la convention, le porteur de l'expérimentation a décidé de ne pas traiter cette question.

c. La méthode d'évaluation

<b>Question</b>	<b>Dans quelle mesure, l'accompagnement socio-éducatif proposé aux jeunes 21/25 en difficulté améliore-t-il leur situation sociale et/ou professionnelle ?</b>
Chaîne de raisonnement	<p><i>Sous questions concernant les indicateurs :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment a évolué la position et la situation des bénéficiaires ?</li> <li>- Dans quelle mesure ces évolutions peuvent-elles être considérées comme un succès ?</li> </ul> <p><i>Sous - questions concernant l'analyse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- La démarche d'accompagnement répond-elle aux besoins et demandes des bénéficiaires et à leur évolution ?</li> <li>- La posture des professionnels s'adapte-t-elle à la position des bénéficiaires et à son évolution ?</li> <li>- Les relais auprès de partenaires contribuent-ils à résoudre des problèmes spécifiques, à atteindre les objectifs opérationnels ?</li> </ul> <p><i>Sous - questions concernant le résumé de l'analyse :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Quels sont les facteurs favorisant un processus vertueux ?</li> <li>- Quels sont les facteurs susceptibles de bloquer le processus ?</li> </ul>
Stratégie	Analyse causale
Sources d'information	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrat d'engagement établi entre le service et les bénéficiaires ;</li> <li>- Données proximus : logiciel utilisé permettant de notifier et de suivre l'évolution de la situation et position de chaque bénéficiaire ;</li> <li>- Enregistrement vidéo d'entretiens (accueil ; suivi ; sortie) menés par l'équipe socio-éducative avec les bénéficiaires.</li> </ul>
Outils d'observation et d'analyse	<p>Etude de cas :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Observation directe du sujet à étudier (enregistrement vidéo) ;</li> <li>- Répondre aux questions « pourquoi » et « comment » dans des situations complexes ;</li> <li>- Obtenir une connaissance approfondie du sujet étudié et si possible en tirer des enseignements pour l'ensemble de l'évaluation.</li> </ul>
Mode opératoire	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Analyse de données par l'évaluateur (base proximus ; contrat) ;</li> <li>- Observation et analyse des situations par l'évaluateur (vidéo) ;</li> <li>- Analyse de situations (réunions de travail évaluateur et équipe socio-éducative).</li> </ul>
Outils d'appréciation	A définir en fonction des résultats intermédiaires (décembre 2010).

d. Le calendrier prévisionnel 2011

<b>Action</b>	<b>Délai</b>
Phase de structuration de l'évaluation	Février – avril 2010
Phase observation : collecte de données	Avril 2010 - Juin 2011
Phase analyse	Novembre 2010 – Septembre 2011
Phase appréciation	Juin 2011 – Novembre 2011
Résultats intermédiaires	Février – Mars 2011
Résultats finaux	Décembre 2011

## 2. Etat d'avancement et premiers résultats

L'évaluation est en phase d'observation (collecte des informations) et la phase d'analyse est engagée. Nous ne pouvons encore présenter des résultats intermédiaires au regard de l'avancement des études de cas (3 études de cas en phase de synthèse ; 3 en cours ; 1 étude de cas en démarrage sur 10 prévues). Pour autant les premiers résultats disponibles nous permettant d'ores et déjà de repérer des facteurs favorisant un processus vertueux d'insertion et des éléments susceptibles de le bloquer.

### Facteurs favorisant un processus vertueux d'insertion

**Le dispositif PAEJ**, reconnu au sein de l'offre départementale, est un lieu d'accueil et d'écoute permettant au jeune d'évoquer ses difficultés et ses attentes. La souplesse et la réactivité de ce lieu permettent à l'équipe socio-éducative d'établir progressivement un lien de confiance avec les jeunes, d'évaluer leur situation et de préparer un accompagnement dans lequel le jeune souhaite s'engager.

**Un accompagnement sur problèmes concrets** : la majorité des jeunes accueillis ont un problème de logement, de ressources, de couverture sociale. Le service a la capacité d'intervenir avec rapidité et efficacité sur ces questions. En effet, une offre de logement organisée, en lien avec des partenaires (FJT, CCAS), le recours à des bons d'achats, le soutien à la réalisation de démarches administratives permettent de résoudre ces problèmes. Ces besoins de premières nécessités étant comblés, l'exclusion est évitée et l'accompagnement peut être consacré à des questions d'insertion (emploi, formation...)

**Empathie et rigueur des accompagnants** : La qualité de l'accompagnement repose en grande partie sur le lien de confiance entre bénéficiaires et accompagnants. Concernant ces derniers deux facteurs essentiels participent à la construction de ce lien de confiance. L'empathie leur permet de comprendre et prendre en compte la situation et le vécu du bénéficiaire et en même temps de garder la distance suffisante nécessaire à une relation de travail où les « affects » sont limités. Par ailleurs, l'empathie doit être conjuguée à la rigueur de leur intervention concernant : l'analyse de la situation du jeune, la définition d'objectifs et actions opérationnels et réalistes, le contrôle des actions réalisées, la préparation et l'analyse des entretiens et entrevus avec les bénéficiaires afin d'évaluer le chemin parcouru.

**Un cadre organisationnel contenant et exigeant** : le service doit mobiliser les ressources et les moyens nécessaires pour développer et maintenir les facteurs évoqués ci-dessus. Ce cadre organisationnel doit permettre de renforcer les compétences des accompagnants, à ce titre la mise en place depuis ce début d'année de la supervision de l'équipe socio-éducative (préconisée dans le rapport d'étape au 30 juin) est un moyen essentiel. Il est important également de veiller à la définition et au respect du cadre de l'accompagnement notamment sur : la mission et le positionnement du dispositif PAEJ pour les jeunes 21/25 ans, les étapes clefs de l'accompagnement (accueil et évaluation de la situation du jeune, contrat d'accompagnement précisant les objectifs et actions, synthèse intermédiaire et préparation de la sortie).

### Facteurs susceptibles de bloquer le processus

Il va de soit que la détermination des jeunes est un facteur essentiel à la réussite d'un processus d'insertion. Or celle-ci peut être limitée voire bloquée dans certaines circonstances. A ce stade de l'étude, nous avons repéré deux types de situation pouvant être à l'origine d'un blocage :

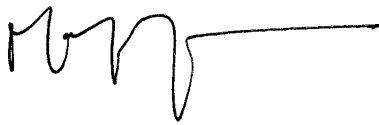
- Un état de santé précaire dû à des conduites addictives (comme la drogue) ou à des difficultés et détresses psychologiques pas ou peu suffisamment prise en compte par le jeune, et cela, malgré la sensibilisation des accompagnants et l'orientation proposée pour gérer ces problèmes.
- Une situation judiciaire délicate (comme l'emprisonnement) ne permettant pas de déclencher ou de poursuivre un accompagnement socio-éducatif.

CERTIFICAT :

Je soussignée, Nicole Mazzella responsable de la structure évaluatrice du projet AP1\_n° 008, certifie exact l'ensemble des informations figurant sur le présent document.

Date : 28 janvier 2011

Signature :

A handwritten signature in black ink, consisting of stylized, cursive letters that appear to be 'NM', followed by a long horizontal line extending to the right.

ORATIO  
ETUDES ET CONSEIL  
42 RUE MONGE  
75005 PARIS